



# Guide à destination des opérateurs pour la bascule vers la nouvelle procédure des indicateurs MSSanté

**MSSanté**

09 mars 2020



# Sommaire

1. Rappel : nouvelles exigences du DSFT V1.3
2. Objectifs des nouveaux indicateurs et de la nouvelle procédure
3. Gestion de la transition entre les deux procédures indicateurs
4. Le rattachement des BAL dans l'annuaire MSSanté
5. Le remplissage des deux fichiers de statistiques
6. Le dépôt des fichiers sur la plateforme de webservice



## Rappel : nouvelles exigences du DSFT V1.3

# Les nouvelles exigences du DSFT V1.3



Publication le **14/11/2019** de la nouvelle version majeure V1.3 du DSFT  
Publication le 09/03/2020 d'une nouvelle version mineure V1.3.1 du DSFT

**Lien DSFT** : <https://mssante.fr/is/doc-technique>

Cette nouvelle version majeure introduit :



Le cycle de vie des BAL



Les nouveaux indicateurs et la procédure de dépôt



Les nouvelles règles de publication dans l'Annuaire Santé concernant les codes professions et l'identifiant structure

La version majeure v1.3 nécessite un réengagement dans les six mois suivant la date de publication de la part des opérateurs MSSanté (envoi du document « Engagement de conformité MSSanté » - Annexe 2 au contrat « opérateur MSSanté »)



## Objectifs des nouveaux indicateurs et de la nouvelle procédure

# La nouvelle procédure répond à trois enjeux

---

Les nouveaux indicateurs et l'évolution de la procédure de dépôt permettront de :



**Faciliter la procédure de soumission** des statistiques par les opérateurs.



Atteindre des indicateurs de **meilleure qualité**.



Produire plusieurs rapports indicateurs mensuels MSSanté **spécifiques** selon le destinataire.

A ce titre, les opérateurs **recevront un rapport indicateurs dédié**, ce qui constitue une **nouveauté** pour cette année 2020.



## Gestion de la transition entre les deux procédures indicateurs

## Pendant au moins 6 mois, les opérateurs continueront de produire les anciens formats de fichiers indicateurs

Les fichiers de statistiques étant différents entre les deux procédures, il est nécessaire d'avoir une cohérence des données soumises par les opérateurs et exploitées par l'ANS :

- ✓ Les opérateurs doivent continuer à produire les fichiers de statistiques décrits dans la version v1.2.1 du DSFT Opérateurs pendant au moins 6 mois et ce à partir de la date de publication de la V1.3 du DSFT (14/11/2019).
- ✓ Ces fichiers doivent être envoyés par mail à l'adresse « [monserviceclient.mssante@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.mssante@asipsante.fr) ».



L'ANS informera les opérateurs par communication de l'arrêt du système antérieur de production et soumission des indicateurs. La phase de transition pourrait s'étendre au-delà de 6 mois si la qualité des nouveaux fichiers de statistiques ou leur quantité est jugée insuffisante pour permettre l'élaboration de rapports d'usage de MSSanté.



## Le rattachement des BAL dans l'annuaire MSSanté

# Obligation de rattacher les BAL personnelles de structure au FINESS

L'exigence EX\_PBA\_5220 demande aux opérateurs de rattacher explicitement les BAL personnelles au numéro FINESS (EJ ou EG) de la structure si celle-ci est immatriculée dans le Fichier National des Identifiants Sanitaires et Sociaux.

Cette exigence a pour but :



D'améliorer la publication dans l'Annuaire national MSSanté en facilitant ainsi l'identification de la « bonne » adresse à utiliser pour les professionnels disposant de plusieurs adresses MSSanté et ayant un exercice mixte (salarié et libéral).



De favoriser le pilotage du déploiement :

- des BAL personnelles dites « hospitalières »
- ainsi que des BAL personnelles dites plutôt « de ville »

L'objectif est de considérer qu'une BAL personnelle est dite « de ville » dans la mesure où aucun n° FINESS n'y est rattaché.



Pour toute structure non immatriculée dans le Fichier National des Identifiants Sanitaires et Sociaux, il est recommandé à l'opérateur de renseigner l'identifiant issu de la base SIRENE.

# Préférence de rattachement à l'EG ou l'EJ selon les structures

L'exigence EX\_PBA\_5220 n'émet pas de préférence concernant le rattachement des BAL personnelles de structure au FINESS G ou au FINESS J. Cependant, l'ANS demande aux opérateurs de rattacher les BAL selon les critères qui suivent.



Rattachement au FINESS G pour :

- Les groupes de cliniques
- Les trois structures APHP, APHM et HCL
- Le Service de Santé des Armées (SSA)

Afin de réaliser, pour ces groupements, le suivi des échanges au niveau du site géographique.



Précisions  
complémentaires  
page suivante



Rattachement au FINESS J pour les autres structures ES et laboratoires de biologie médicale de ville afin de réaliser le suivi au niveau de l'entité juridique.



La procédure de mise à jour des BAL dans l'Annuaire national MSSanté en Web Services est décrite dans le § 5.4.2 du DSFT V1.3.1.



Ces recommandations concernent les BAL associées à un groupement (groupes de cliniques, APHP, APHM, HCL et SSA)



- BAL applicative** : rattachement au FINESS G
- BAL organisationnelle** : rattachement au FINESS G
- BAL personnelle** :
  - Professionnel exerçant sur un site unique du groupement : rattachement au FINESS G
  - Professionnel exerçant sur plusieurs sites du groupement : rattachement au FINESS J



**Le rattachement des BAL au FINESS G, lorsque cela est possible, permet un suivi des indicateurs MSSanté et des indicateurs Hop'EN au niveau du site géographique.**

**Pour les professionnels possédant une activité libérale et une activité salariée, il est rappelé que des BAL distinctes doivent être créées pour chacune de ses activités. En effet, la responsabilité de traitement est portée par la structure dans le cas d'une activité salariée, et par le professionnel lui-même en cas d'activité libérale.**



## Le remplissage des deux fichiers de statistiques

## Les opérateurs doivent soumettre deux fichiers de statistiques (avec encodage UTF-8)



Un fichier statistiques MSSanté 'Echanges' nommé sous le format  
« (AAAAMM)\_EchangesMSSante\_[Domaine].csv »



Un fichier statistiques MSSanté 'Connexions' nommé sous le format  
« (AAAAMM)\_ConnexionsMSSante\_[Domaine].csv »

Sur le site MSSanté, se référer au fichier .zip  
« MSS\_OPE\_TEC\_DSFT\_v1.3.1\_Annexe\_D  
R4\_Statistiques\_20200311 »  
au sein du dossier « Dossier des  
Spécifications Fonctionnelles et  
Techniques »

Exemples  
de  
fichiers



Afin que ces indicateurs ne soient pas rejetés, le formalisme du fichier déposé doit respecter de façon précise le format explicité (les noms des colonnes ne doivent en aucun cas être renommés, aucune information complémentaire ou commentaire ne doit être rajouté dans les tableaux, le format des dates doit être respecté (notamment pour le mois en MM)).

Comme indiqué dans le § 5.8.3.1 du DSFT V1.3.1, les informations fournies dans ces deux fichiers de statistiques portent sur le mois écoulé, du 1er au dernier jour du mois (chiffres mensuels).

## Le formalisme du fichier 'Echanges' : (AAAAMM)\_EchangesMSSante\_[Domaine].csv



Précisions  
complémentaires  
page suivante

Le fichier « Echanges » permet de lister l'ensemble des mails envoyés à partir des BAL d'un opérateur. Si l'opérateur a plusieurs noms de domaines déclarés, il déposera un fichier « Echanges » par domaine émetteur.

Titre	Description	Type	Longueur	Format
MAIL_ID	*Identifiant unique du mail	Alphanumérique	255	Sans objet
EXPEDITEUR	Adresse mail de l'expéditeur	Alphanumérique	255	Format mail
DESTINATAIRE	Adresse mail du destinataire	Alphanumérique	255	Format mail
DATE	Date d'envoi du mail	Date	19	AAAA-MM-JJ HH:mm:SS
TAILLE	Taille totale du mail échangé	Octet	NA	Entier

Sur le site MSSanté, se référer au fichier .zip « MSS\_OPE\_TEC\_DSFT\_v1.3.1\_Annexe\_DR4\_Statistiques\_20200311 » au sein du dossier « Dossier des Spécifications Fonctionnelles et Techniques »

\* Le « MAIL\_ID » est défini par l'opérateur. Lorsque le message a été envoyé à plusieurs destinataires, renseigner le même 'MAIL\_ID' pour les différentes lignes associées.

Dans le fichier « Echanges », il faut renseigner une ligne par destinataire d'un message. Par exemple, si un mail est adressé à plusieurs destinataires, le fichier « Echanges » comportera pour ce mail autant de lignes que de destinataires.

L'exigence **EX\_PSU\_5820** précisent les éléments suivants :



L'opérateur doit exclure des indicateurs mensuels du mois M-1 :

- Toutes boites aux lettres **suspendues** sauf celles suspendues aux mois M-1 et M
- Toutes les boites aux lettres **supprimées** sauf celles supprimées aux mois M-1 et M
- Les boites aux lettres de **tests**

**Le fichier 'Echanges' doit contenir uniquement les mails envoyés à partir des BAL de l'opérateur, et non les mails reçus. Ceci afin d'éviter de compter chaque mail deux fois (une fois dans le fichier 'Echanges' de l'opérateur de la BAL expéditrice et une fois dans le fichier 'Echanges' de l'opérateur de la BAL destinataire).**

## Le formalisme du fichier 'Connexions' : (AAAAMM)\_ConnexionsMSSante\_[Domaine].csv



Précisions  
complémentaires  
page suivante

Le fichier « Connexions » permet de lister l'exhaustivité des BAL d'un domaine de l'opérateur tout en renseignant la date de dernière connexion à cette boîte aux lettres. Si l'opérateur a plusieurs noms de domaines déclarés, il déposera un fichier « Connexions » par domaine émetteur.

Titre	Description	Type	Longueur	Format
BAL	Adresse mail	Alphanumérique	255	Format mail
DATE_DERNIERE_CONNEXION	Date de dernière connexion	Date	19	AAAA-MM-JJ HH:mm:ss

Sur le site MSSanté, se référer au fichier .zip « MSS\_OPE\_TEC\_DSFT\_v1.3.1\_Annexe\_DR4\_Statistiques\_20200311 » au sein du dossier « Dossier des Spécifications Fonctionnelles et Techniques »

Dans le fichier « Connexions », il faut renseigner une ligne par BAL créée sur le domaine.

- Si l'utilisateur ne s'est jamais connecté à sa BAL, une ligne doit être renseignée dans le fichier 'Connexions' avec l'attribut « BAL » renseigné et l'attribut « DATE\_DERNIERE\_CONNEXION » vide (valeur « null » non acceptée).
- Si l'information de dernière connexion est indisponible pour la BAL, une ligne doit être renseignée dans le fichier 'Connexions' avec l'attribut « BAL » renseigné et l'attribut « DATE\_DERNIERE\_CONNEXION » complétée avec « 1900-01-01 00:00:00 »

Ceci concerne le renseignement de la date de dernière connexion  
pour les BAL applicatives



Uniquement pour les BAL **applicatives**, renseigner dans le fichier 'Connexions' :

- La date de dernière connexion de l'appli (si possible)
- A défaut, la date de dernier « échange » de la BAL (date de dernier envoi ou date de dernière réception)



## Le dépôt des fichiers sur la plateforme de webservice

## L'ANS met à disposition des opérateurs deux webservices



Un webservice de soumission : permet de déposer les fichiers statistiques (voir § 5.8.3.2.1 du DSFT V1.3.1).



Un webservice de récupération : permet de récupérer un compte-rendu de dépôt. Celui-ci permet à l'opérateur de vérifier la bonne soumission et prise en compte de ses fichiers statistiques (voir § 5.8.3.2.2 du DSFT V1.3.1).



L'opérateur a l'obligation de consulter le compte rendu de soumission. Si le compte rendu indique des erreurs bloquantes, l'opérateur doit les corriger et soumettre de nouveau les fichiers corrigés dans les délais prévus pour la soumission (les 5 premiers jours du mois).

Comme indiqué dans le § 5.8.3 du DSFT V1.3.1, les opérateurs s'engagent à transmettre les indicateurs du mois M-1 à l'ANS dans les cinq premiers jours du mois M, sous forme d'archive .ZIP (taille maximale = 10Mo)



Selon l'exigence EX\_SSU\_5810 : L'authentification mutuelle du Connecteur MSSanté avec le serveur de soumission des statistiques pour les webservice de dépôt et de récupération de compte rendu constitue un prérequis.

1. Des précisions sont apportées dans le § 5.8.3.2 du DSFT V1.3.1
2. Ces webservice reprennent les mêmes principes et exigences que les webservice Annuaire Santé, décrits dans le § 5.3.1 du DSFT V1.3.1 notamment la vérification de la présence du certificat de l'opérateur dans la liste blanche

## Points clés du flux d'entrée : § 5.8.3.2.1.1 du DSFT V1.3.1

**URL d'appel au webservice de dépôt :** <https://ws-sipil.mssante.fr/sipil/postFile>

- ✓ **Taille maximale de l'archive ZIP** = 10Mo
- ✓ **Limite de fichiers** : aucune limite sur le nombre de fichiers 'Echanges' et 'Connexions' contenus dans l'archive
- ✓ **Localisation des fichiers** : ils doivent se trouver à la racine, et non dans des répertoires



**Préconisation** : Ajouter une adresse mail <email> lors de l'appel au webservice de dépôt pour recevoir le compte-rendu à cette adresse.

## Points clés du flux de sortie : § 5.8.3.2.1.2 du DSFT V1.3.1

### Réception d'un fichier xml

(voir exemple dans le DSFT V1.3.1 +  
présentation des balises dans le § 5.8.3.2.2.2)

### Réception d'un code retour <CodeRetourGlobal> :

- 0 = OK
- 1 = KO
- 2 = Warning

### Réception d'un identifiant <Id> permettant la récupération du compte-rendu :

- nombre

## Vérification du nom, format et contenu des fichiers : points clés du § 5.8.3.2.2.1 du DSFT V1.3.1

**Rappel :** Dans le cas où un email a été renseigné lors de l'appel au webservice de dépôt, cette étape n'est pas nécessaire car le compte-rendu aura été envoyé à l'adresse mail renseignée.

**URL d'appel au webservice de récupération du compte-rendu :**

<https://ws-sipil.mssante.fr/sipil/getReport>

- ✓ **Renseignement de l'id :** il faut renseigner l'identifiant <id> récupéré en sortie du webservice de dépôt
- ✓ **Délai de traitement :** le compte-rendu est disponible à la fin du traitement de contrôle. Si celui-ci n'est pas disponible, l'opérateur peut faire une nouvelle tentative 12h après. En cas de difficulté, l'opérateur doit contacter l'ANS.



Les codes retours appliqués aux contrôles des fichiers 'Echanges' et 'Connexions' sont décrits dans le § 8.8.4.4 du DSFT V1.3.1



Prérequis : Etre intégré dans la liste blanche de tests



Objectif : Permettre aux opérateurs de tester la soumission des fichiers de statistiques d'utilisation via des webservices similaires à ceux de production

Webservice	Description	URL de test
<b>postFile</b>	Nom du webservice pour le dépôt de l'archive	<a href="https://wssipil.formation.mssante.fr/sipil/postFile">https://wssipil.formation.mssante.fr/sipil/postFile</a>
<b>getReport</b>	Nom du webservice pour la récupération du compte rendu	<a href="https://wssipil.formation.mssante.fr/sipil/getReport">https://wssipil.formation.mssante.fr/sipil/getReport</a>

# Délai de conservation des données par l'ANS



1. **A partir de leur soumission, les fichiers de statistiques sont conservés trois mois sur le serveur de l'ANS.**
2. **Tous les fichiers de plus de trois mois sont supprimés quotidiennement.**
3. **Les informations : « identifiant généré » ; « nom de l'opérateur » ; « adresse email de l'opérateur » sont conservées trois mois puis sont supprimées de la base de données.**



Pour toutes questions en lien avec les indicateurs MSSanté,  
veuillez nous envoyer un mail en respectant les consignes qui suivent :

1

**Objet du mail** : Précéder l'objet du mail par la mention « [Indicateurs] ».   
Exemple : [Indicateurs] *Objet du mail*

2

**Adresse mail de contact** : Envoyer votre mail à l'adresse [monserviceclient.mssante@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.mssante@asipsante.fr)

3

**Contenu du mail** : Dans le cas de la remontée d'un problème technique, merci de mettre en pièce jointe les fichiers de statistiques soumis ainsi que le compte-rendu de dépôt.



## **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante\_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)